



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2023-229 du 13 décembre 2023

**Objet :** Arrêté interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à partir du 14 décembre 2023.

Madame le Maire de la commune de Vouvray,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à Vouvray.

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'accès aux terrains d'honneur du stade Pierre Lothion sera interdit à partir du 14 décembre 2023.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au district de la Fédération Française de football, au collège Gaston Huet à Vouvray, à l'USLV, au club de l'entreprise Proludic ainsi qu'au club de l'entreprise des laboratoires Chemineau aux fins d'annulation des matchs.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 14/12/2023

Fait à Vouvray, le 13 décembre 2023

Pour le Maire empêché  
le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,



Gérard SERER